



DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Faisant suite à l'accord classifications qui devra être mis en place dans les entreprises au plus tard le 1^{er} mai prochain, une nouvelle grille des salaires minima correspondant aux nouveaux critères de positionnement des salariés nous a été proposée dernièrement par la Chambre Patronale. A l'issue de ces réunions, aucune de nos revendications n'a été prise en compte.

Notre organisation syndicale revendiquait :

- FO** Une formule de calcul pour que chaque coefficient ait chaque année, dans le cadre des négociations de branche, un pourcentage identique afin d'éviter un tassement de la grille.
- FO** Dès la mise en place de cette grille, des écarts de valeur significatifs entre chaque coefficient avec au minimum, un pied de grille au SMIC.

Pour toute réponse, le patronat nous a proposé une grille salariale avec au niveau 1 (échelon 1), la valeur du SMIC (ouf !, c'est toujours ça de gagner) et aux niveaux suivants (échelons 1, 2...), des écarts de 3€, 5€, 10€ voire légèrement plus concernant les collègues agents de maîtrise et cadres. Pas de quoi fouetter un chat ni même avoir l'envie d'évoluer dans l'entreprise où l'on vous demandera d'effectuer des tâches supplémentaires pour une différence de salaire de misère.

Sans formule de calcul, des augmentations de salaires seront distribuées çà et là selon l'envie du patronat. Force Ouvrière ne validera pas bien entendu cette proposition que nous qualifierons de malhonnête tant à l'égard des organisations syndicales (qu' aucune d'ailleurs ne validera), que vis à vis des salariés dont on ne reconnaît nullement leurs compétences et leur travail fourni.

A défaut de signature, la chambre patronale des industries textiles se contentera d'appliquer cette grille en l'état dans le cadre d'une recommandation patronale.



**Rémunérations minima mensuelles garanties dans l'industrie Textile
(Pour une durée hebdomadaire de 35H)**

Niveau 1	
Echelon 1	1 472 €
Niveau 2	
Echelon 1	1 475€
Echelon 2	1 480€
Echelon 3	1 485€
Niveau 3	
Echelon 1	1 485€
Echelon 2	1 490€
Echelon 3	1 500€
Niveau 4	
Echelon 1	1 500€
Echelon 2	1 550€
Echelon 3	1 620€
Niveau 5	
Echelon 1	1 620€
Echelon 2	1 680€
Echelon 3	1 800€
Niveau 6	
Echelon 1	1 800€
Echelon 2	1 900€
Echelon 3	2 053€
Position I	
Echelon 1	2 000€
Echelon 2	2 300€
Position II	
3 000€	
Position III	
3 500€	
Position IV	
4 100€	

Notre organisation syndicale ne va pas bien entendu lâcher l'affaire et va continuer de revendiquer une véritable grille de salaires qui corresponde à nos attentes ainsi qu'à celles des salariés.

Autre accord qui a vu le jour récemment, la réécriture de divers articles de la convention collective ayant pour but de clarifier leur lecture. Ceux-ci concernent notamment :

- les salaires minima mensuels qui excluent diverses primes pour le calcul de ces derniers,
- les indemnités de départ en retraite pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles...

Le prochain thème de négociation dont la date n'est pas encore planifiée portera sur le chômage partiel.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de cette réunion.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>